Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 210 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUDA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Mirabelle LAMOUREUX - Michel LAN - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Joëlle REYNAUD FIORILE - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Frédéric SZABO - Hanifa TAGUELMINT - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Enda AMRAOUI représentée par Michèle RUBIROLA - Guy BARRET représenté par Renaud DAGORNE - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Thomas BATTESTI représenté par Cédric DUDIEUZERE - Eva-Pauline BONAN représentée par Alexandre DORIOL - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Philippe CHARRIN représenté par Patrick MARKARIAN - Eric CHEVALIER représenté par Dominique AUGEY - Marie-Christine CIANNARELLA représentée par Lionel DE CALA - Hélène DI VITA DANCHESI représentée par Jean-Pierre SQUILLARI - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Olivier FAYSSAT représenté par Anne-Marie GREGORI - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Hélène GAILLARD représentée par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Anthony KREHMEIER représenté par Azad KAZANDJIAN - Philippe LEANDRI représenté par Jérôme GOUIRAN - Laurent LHARDIT représenté par Thomas ROLLER - Joëlle MELIN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Perrine PRIGENT - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Philippe PIGNON représenté par Serge MORI - Marie-Laurence POSTEAU représentée par Thibaut CHARPENTIER - Paul SABATINO représenté par Laurent BELSOLA - Giovanni SCHIPANI représenté par David YTIER - Nathalie TESSIER représentée par Laure ROVERA - Michaël ZAZOUN représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric LE DISSES.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Farida BENAOUDA représentée à 15h40 par Ibrahim M'ZE - Martial ALVAREZ représenté à 16h00 par Yannick GUERIN - Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h30 par Frédéric GIBELOT – Eric MERY représenté à 16h30 par Sophie GUERARD – Katia YAKOUBI représentée à 16h34 par Clara JABOULAY – Martine VASSAL représentée à 16h45 par Nicolas ISNARD – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Franck SANTOS - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h00 par Didier JAUD - Juliette MASSON représentée à 17h05 par Candice LE TOURNEUR – Julie ARIAS représentée à 17h05 par Joël LEVI-VALENSI - Karim TOUCHE représenté à 17h15 par Audrey GATIAN - Frédéric DURAND représenté à 17h19 par Philippe GINOUX – Serge MORI représenté à 17h20 par Thomas ARCAMONE – Jean-Marc COPPOLA représenté à 17h20 par Rebecca BERNARDI - Hervé GRANIER représenté à 17h20 par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Mirabelle LAMOUREUX représentée à 17h24 par Nina PALOMBA - Ahmed HEDDADI représenté à 17h25 par Romain PASTOR - Mohamed ITRISSO représenté à 17h25 par Anne-Sophie SIDANI - Christophe HOCMARD représenté à 17h31 par Aurélien AUCLAIR – Sophie CAMARD représentée à 17h32 par Yannick OHANESSIAN - Michèle RUBIROLA représentée à 17h33 par Hassan GUENFICI - Michèle LEBAN représentée à 17h35 par Robin PRÉTOT - Aurélie LECAT représentée à 17h35 par Hervé ROUAT - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée à 17h35 par Romain AMARO - Jean-Marc SIGNES représenté à 17h41 par Gwenaël RICHEROLLE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Philippe MAURIZOT à 16h50 – Pascal CHAUVIN à 17h00 – Roland GIBERTI à 17h00 - Lisette NARDUCCI à 17h00 - Danielle MILON à 17h15 - Cédric OROFINO à 17h18 - Mathieu PIETRI à 17h19 - Lionel LENEL à 17h20 – Roland MOUREN à 17h24 - Martine MISTRAL-GUYL à 17h25 - Christian BURLE à 17h33 - Amine KESSACI à 17h45 – Eric GARCIN à 17h47.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-007-19942/26/CM

■ Renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence

172254

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents en tenant lieu et, par voie de conséquence, la compétence en vue de créer une Commission Locale de Site Patrimonial Remarquable (CLSPR).

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) de Peyrolles-en-Provence a été créée par arrêté préfectoral du 4 janvier 1989 afin d'apporter une protection renforcée aux abords de plusieurs monuments historiques (château de Peyrolles, chapelle du Saint Sépulcre, oratoire Notre Dame, chapelle Notre Dame d'Astor).

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 ont désormais institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des secteurs sauvegardés, des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Ces mêmes textes ont également prévu la création de nouvelles Commissions Locales des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLPSR) destinées à assurer le suivi des sites patrimoniaux remarquables et de leurs outils de gestion.

La ZPPAU de Peyrolles-en-Provence étant donc transformée en Site Patrimonial Remarquable, il s'est avéré nécessaire de créer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence afin d'assurer le suivi de la révision de la ZPPAU de Peyrolles-en-Provence en vue d'élaborer un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

La Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence a été créée par délibération n°URBA-025-18229/25/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2025.

En application de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine, cette commission comporte les membres suivants :

1- Les membres de droit s'agissant :
- du Président de la commission, à savoir le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, lequel peut déléguer la présidence de la commission au maire de la commune de Peyrolles-en-Provence,
- du Maire de la commune de Peyrolles-en-Provence,
- du Préfet,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- et de l'Architecte des Bâtiments de France.

2- Un maximum de quinze membres nommés dont :
– un tiers de représentants désignés par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en son sein formant le collège des élus,
– un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine formant le collège des associations,
– un tiers de personnalités qualifiées formant le collège des experts.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Suite au renouvellement du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient de procéder au renouvellement de la CLSPR de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Ainsi, après avoir recueilli l'avis favorable du Préfet, il est proposé au Conseil de la Métropole de désigner au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence les membres suivants répartis dans les trois collèges :

Collège des élus

- Monsieur Cédric OROFINO (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Rognes), titulaire ; et
  Monsieur Pascal MONTECOT (Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Pélissanne), suppléant ;

- Monsieur Jean-David CIOT (Conseiller de la Métropole-Aix-Marseille-Provence, Maire du Puy-Sainte-Réparade), titulaire ; et
- Madame Stéphanie BRAISE (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence), suppléante ;

Collège des associations

- Monsieur Jean-Marc d'HAMELINCOURT (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), titulaire ; et
  Monsieur Michaël FUCHS (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), suppléant ;

- Madame Emmanuelle LOTT (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), titulaire ; et
  Monsieur Maxime SOENS (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), suppléant ;

Collège des experts

- Monsieur Marc FURHY (Universitaire), titulaire ; et
  Monsieur Michaël MENUET (Architecte conseil CAUE 13), suppléant ;

- Monsieur Philippe SAUNIER (Architecte conseil chargé d'études Sites Patrimoniaux Remarquables), titulaire ; et
  Madame Isabelle GUERIN (Architecte du patrimoine), suppléante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Patrimoine ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » ;

- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables;
- L'arrêté préfectoral du 4 janvier 1989 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural de Peyrolles-en-Provence;
- La délibération n°URBA-21-17162/24/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 5 décembre 2024 portant engagement du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Peyrolles-en-Provence ;
- La délibération n°URBA-025-18229/25/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2025 portant création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence ;
- L'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 14 août 2026 relatif au renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Peyrolles-en-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, il convient de procéder au renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune Peyrolles-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Article 2 :

Outre les membres de droit de la Commission, sont désignés les membres suivants de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Peyrolles-en-Provence :

Collège des élus

- Monsieur Cédric OROFINO (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Rognes), titulaire ;
  Monsieur Pascal MONTECOT (Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Pélissanne), suppléant ;

- Monsieur Jean-David CIOT (Conseiller de la Métropole-Aix-Marseille-Provence, Maire du Puy-Sainte-Réparade), titulaire ;
- Madame Stéphanie BRAISE (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence), suppléante ;

Collège des associations

- Monsieur Jean-Marc d'HAMELINCOURT (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), titulaire ;
  Monsieur Michaël FUCHS (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), suppléant ;

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

- Madame Emmanuelle LOTT (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), titulaire ;
  Monsieur Maxime SOENS (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), suppléant ;

Collège des experts

- Monsieur Marc FURHY (Universitaire), titulaire ;
  Monsieur Michaël MENUET (Architecte conseil CAUE 13), suppléant ;

- Monsieur Philippe SAUNIER (Architecte conseil chargé d'études Sites Patrimoniaux Remarquables), titulaire ;
  Madame Isabelle GUERIN (Architecte du patrimoine), suppléante ;

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Aménagement, Urbanisme, SCOT, Planification,
Marchés publics au sens du Code de la Commande Publique

Pascal MONTECOT

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026